

PRFET DE LA RGIION AUVERGNE-RHNE-ALPES

Lyon, le 1<sup>er</sup> août 2019

Direction rgionale de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt  
Auvergne-Rhône-Alpes

Service rgional de l'alimentation  
165 rue Garibaldi  
BP 3202  
69401 Lyon cedex 03

SARL L'ORANGERIE  
28 rue Pierre Mandes France  
69120 VAULX EN VELIN

Dossier suivi par : Agnès ABRASSART  
Qualité : Gestionnaire agréments  
Poste téléphonique : 04.73.42.14.70  
E-mail : [agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr](mailto:agrementphytosanitaire.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr)

**AGREMENT**  
**POUR LA DISTRIBUTION, L'APPLICATION EN PRESTATION DE SERVICE ET LE CONSEIL**  
**INDEPENDANT A L'UTILISATION DE PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES**

**Références :**

- *Vu les articles L254-1, L.254-2, R254-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime relatifs à la mise en vente, la vente, la distribution à titre gratuit, l'application et le conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ;*
- *Décret 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;*
- *Vu l'arrêté préfectoral n° 2018-2015 du 21 juin 2018 portant délégation de signature en matière d'attributions générales à Monsieur Michel Sinoir, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes ;*

**L'organisme**     **SARL L'ORANGERIE**  
domicilié à  
*28 rue Pierre Mandes France*  
*69120 VAULX EN VELIN*

est agréé sous le **numéro d'immatriculation : RH02224**

pour effectuer ses activités

- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels **NON**
- de distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs non professionnels **NON**
- **d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de service OUI**
- de conseil indépendant indépendante de toute activité de vente ou d'application **NON**

L'agrément est octroyé sans limitation de durée, tant que les conditions nécessaires à sa délivrance sont remplies. Il peut être exigé lors de tout contrôle par les agents de l'administration.

Liste des établissements agréés :

<i>SITE</i>	<i>CP- VILLE</i>	<i>N° SIRET</i>
SARL L'ORANGERIE	69120 VAULX EN VELIN	<b>530 221 761 000 22</b>

Pour le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes  
et par délégation,  
le chef du service régional de l'alimentation,

